

L'EVALUATION DES FONDS DE COMMERCES

Objectif(s) de la formation

- La prise en compte des éléments constitutifs des fonds de commerce
- Saisir les facteurs de la valeur du fonds de commerce
- Les principales méthodes d'évaluation du droit au bail et du fonds de commerce

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en présentiel et classe virtuelle, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation

Intervenant(s)

Monsieur José MARTINS, Expert immobilier et judiciaire

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h00 - 13h00

- Les éléments du fonds de commerce :

- Définition des notions,
- Repères législatifs,
- Composition du fonds de commerce

- Questions / Vérification compréhension
- Reformulation

- Les facteurs de la valeur du fonds de commerce :

- Se rapportant à l'emplacement,
- Se rapportant au local commercial,
- Se rapportant aux conditions du bail,
- Se rapportant au loyer,
- économiques liés à l'activité

- Questions / Vérification compréhension
- Reformulation

- Les Principales méthodes d'évaluation :

- Sur la valeur du droit au bail,
- Sur la valeur du fonds de commerce.

- Questions / Vérification compréhension
- Reformulation
- Conclusion

À l'issue de cette formation, les participants sont en mesure de définir les éléments constitutifs du fonds de commerce, d'expliquer les repères législatifs et de décrire la composition de celui-ci. De plus, ils acquerront une compréhension approfondie des facteurs influençant la valeur du fonds de commerce, notamment ceux liés à l'emplacement, au local commercial, aux conditions du bail, au loyer et aux aspects économiques de l'activité. Les participants seront également capables d'appliquer les principales méthodes d'évaluation, tant sur la valeur du droit au bail que sur celle du fonds de commerce. Enfin, ils seront en mesure de synthétiser les connaissances acquises et de conclure sur l'importance de ces éléments dans le cadre d'une évaluation précise et pertinente.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20



AAMTI
FORMATION

Avocat IMMO
www.avocat-immo.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 demi journée (4h) - 9h00-13h00

Date(s) de la formation

15 / 12 / 2025

Lieu de la formation

Au choix classe virtuelle ou présentiel* à Paris
* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI : 207 € TTC

(172.5HT - 20% TVA)

Prix non-adhérents : 255.5 € TTC

(212.9€HT - 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.avocat immo.fr

Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur www.avocat-immo.fr, en l'adressant par voie postale avec votre règlement (Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 4h00.

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée sous le numéro 11 75 618 43 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France.

Siret : 892 472 689 000 17